



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu Glow in the dark 322, 200ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Peinture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG, Zweigniederlassung Schweiz

Flurstraße 55

8048 Zürich

Schweiz

No. de téléphone (+41) 79 46 35 35 0

Service émetteur / Department product safety

téléphone

Adresse email de la PRSI@marabu.com

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Peut produire une réaction allergique.

Informations complémentaires

Etiquetage selon le règlement (UE) no 528/2012

Contient un produit biocide: masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

No. CAS 2634-33-5

No. EINECS 220-120-9

Concentration < 0,036 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1A	H317
Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1A H317 >= 0,036 %

Pyrrhione zinc

No. CAS 13463-41-7

No. EINECS 236-671-3

Numéro 01-2119511196-46

d'enregistrement

Concentration >= 0,0001 < 0,01 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 2	H330
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
STOT RE 1	H372
Repr. 1B	H360D

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 H400 M = 1000

Aquatic Chronic 1 H410 M = 10

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

No. CAS 55965-84-9

Concentration < 0,001 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 1	H410
Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1A	H317
Skin Corr. 1C	H314

Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

Acute Tox. 2	H310
Acute Tox. 3	H301
Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C	H314	$\geq 0,6$
Eye Irrit. 2	H319	$\geq 0,06 < 0,6$
Skin Irrit. 2	H315	$\geq 0,06 < 0,6$
Skin Sens. 1	H317	$\geq 0,0015$
Aquatic Acute 1	H410	M = 100
Aquatic Chronic 1	H410	M = 100
Eye Dam. 1	H318	$\geq 0,6 \%$

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Aucune mesure particulière nécessaire. Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de perte de connaissance, utiliser la position latérale de sécurité et demander conseil à un médecin. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, y compris sous les paupières, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion

Faire rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels. Adapter les mesures d'extinction au feu

environnant

Moyens d'extinction non-appropriés

Strong water jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et des vapeurs irritants, corrosifs, inflammables, nocifs/toxiques peuvent se former.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection individuelle. Tenir les personnes non concernées à l'écart. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petites quantités déversées : Essuyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Éliminer conformément à la réglementation. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Nettoyer les surfaces contaminées avec une solution faiblement acide, comme par exemple de l'acide acétique à 1% ou du vinaigre blanc/eau dans un rapport de 4:1. Prendre à sec. Rincer la surface souillée à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Veiller à la bonne aération des locaux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver le récipient au sec et bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart des sources d'ignition et des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	0,2 mg/m ³
Valeur limite à courte terme	0,4 mg/m ³

Groupe du risque pendant la grossesse: S

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,2	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,81	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	96,9	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,345	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Valeur type	PNEC
Type	Eau douce

Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

Concentration	0,004	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,0011	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0004	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	1,03	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,0499	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	3,0	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,00499	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Un système d'extraction locale ou générale est recommandé afin de maintenir l'exposition à un niveau aussi bas que possible. Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observe recognised industrial hygiene measures. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Non requis pour une manipulation et une utilisation normales. Si l'application génère des concentrations plus élevées de poussière, de vapeur ou d'aérosol dans l'air, il convient de porter un masque anti-poussière et/ou un appareil de protection respiratoire combiné pour les substances organiques.

Protection des mains

Des gants de protection doivent être utilisés si l'évaluation des risques sur le lieu de travail montre que cela est nécessaire.

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Les équipements de protection, tels que les combinaisons ou les vêtements de travail légers, doivent être utilisés si l'évaluation des risques sur le lieu de travail montre que cela est nécessaire.

Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Contrôle des émissions du système d'évacuation d'air pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière liquide
Couleur coloré
Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque non déterminé

Point de congélation

Remarque non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Substance de référence Eau
Valeur env. 100 °C
Pression 1.013 hPa
Source Données de la littérature

inflammabilité

Ne s'enflamme pas

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque non déterminé

Point d'éclair

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

valeur pH

Valeur 7 à 8,5

Viscosité**cinématique**

Remarque
Remarque non déterminé

solubilité(s)

Eau
Remarque miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Pression de vapeur

Remarque non déterminé



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

Densité et/ou densité relativeValeur 1,2 à 1,3 g/cm³**Densité de vapeur relative**

Remarque non déterminé

Caractéristiques des particules

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable si les conditions de stockage et d'utilisation indiquées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur. Tenir à l'écart des flammes et des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

gaz/vapeurs dangereux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Pyrithione zinc**

ATE 221 mg/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

ATE 450 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one**Espèces rat
DL50 4115 mg/kg**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Pyrithione zinc**

ATE 0,14 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

ATE 0,21 mg/l

Administration/Forme Poussières/Brouillards

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

Toxicité pour les poissons (Composants)

Pyrithione zinc

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0,14	mg/l
Durée d'exposition	96	h

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	0,188	mg/l
Durée d'exposition	96	h

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	
CL 50	2,18	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Pyrithione zinc

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,05	mg/l
Durée d'exposition	48	h

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,126	mg/l
Durée d'exposition	48	h

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	Daphnia magna	
CE50	2,94	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les algues (Composants)

Pyrithione zinc

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CI50	0,067	mg/l
Durée d'exposition	72	h

masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1)

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	0,027	mg/l
Durée d'exposition	72	h

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
---------	---------------------------------	--

Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

ErC50	0,11	mg/l
Durée d'exposition	72	h

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Les réglementations locales doivent être respectées.

Pas de déchets dangereux, mais la production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés

Les emballages non contaminés et vides peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH) 0,99 %

Remarque Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 26.09.2025

N° de matière: 12730074322

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 04.10.2025

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.